



école  
du paysage  
Grenoble Saint-Ismier

1 chemin  
de Charvinière  
38330 St-Ismier  
04 76 52 03 63

## Formation de niveau 4 "ouvrier qualifié" dans le domaine du paysage.

### Objectifs de la formation

L'ouvrier qualifié est capable de conduire un chantier de construction paysagère, d'en respecter le cahier des charges et les réglementations en vigueur. Il organise le chantier et la gestion de l'équipe.

### Contenus de la formation

La formation composée de trois blocs de compétences

- ▶ **C 1 : Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères**
  - Opérationnaliser un projet de constructions paysagères
  - Réaliser les travaux préalables aux constructions paysagères
- ▶ **C 2 : Réaliser des constructions paysagères avec liants**
  - Réaliser des revêtements de sols avec liants
  - Réaliser des ouvrages en élévation avec liants
- ▶ **C 3 : Réaliser des constructions paysagères non maçonnées**
  - Réaliser des ouvrages en bois
  - Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant

### Durée de la formation et rythme en entreprise

560 h sur un an au centre de formation et 35 semaines en entreprise (durée susceptible de varier). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.

### Le métier

Les activités demandées à un titulaire du Certificat de Spécialisation constructions paysagères sont :

- Réaliser des travaux de voirie, réseaux et divers (VRD)
- Réaliser des travaux de terrassement et de transformation des terrains
- Remblayer et mettre en place les différents types de sols et/ou de revêtements
- Réaliser les murets et les escaliers paysagers
- Réaliser les allées et circulations en dalles, pavés, pierres, bétons désactivés
- Mettre en place les bassins, cascades et pièces d'eau
- Mettre en place et entretenir des réseaux d'irrigation
- Poser des constructions modulables associées (Pergolas, claustrats, clôture)
- Mettre en place les pièces d'éclairage et systèmes électriques liées aux constructions paysagères
- Participer à l'organisation des chantiers de constructions paysagères
- Assurer l'encadrement d'une équipe

### Coût pédagogique et rémunération

#### Apprentissage :

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération dépend de l'âge et du déroulement de la formation.

## Débouchés

- Ouvrier qualifié en conduite de chantier pour les constructions paysagères
- Chef d'entreprise

## Conditions d'admission et modalités d'inscription

### Apprentissage :

#### Conditions d'admission

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers
- Avoir 16 ans et moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage ET être titulaire d'un diplôme de niveau 4 en rapport avec le secteur de l'aménagement paysager (baccalauréat professionnel, BP, BTSA). Il est possible sous conditions de demander une dérogation, qui peut être accordée au cas par cas.

#### Modalités d'inscription

- Prendre contact avec Mme HAUTIN afin de vérifier votre éligibilité à la formation puis lui transmettre les copies des bulletins scolaires des deux dernières années, une lettre de motivation, un CV et d'une photo d'identité par mail ([corinne.hautin@educagri.fr](mailto:corinne.hautin@educagri.fr))
- S'inscrire sur le site d'admission Parcoursup
- Prendre rendez-vous pour un entretien de motivation et se présenter avec les pièces demandées

## Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

S'adresser à Mme ALAUX pour plus d'informations [delphine.alaux@educagri.fr](mailto:delphine.alaux@educagri.fr)

